



## Projet de programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC

La ZAC « Bellevue-les Argoults » sur la Commune de Jarzé a été créée par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Jarzé en date du 12 novembre 2013, visée en Préfecture le 18 novembre 2013.

La ZAC est assortie d'un Programme d'Equipements Publics consistant en travaux de viabilité (infrastructure), à savoir :

- Les réseaux nécessaires à l'assainissement et à l'alimentation des constructions futures ;
- Les aménagements connexes : bassins de rétention, cheminements piétons, plantations,

Le montage juridique opérationnel prévoit la réalisation de ces travaux par la SODEMEL dans le cadre du traité de concession d'aménagement.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme, le tableau présenté ci-après définit la nature, le maître d'ouvrage, le gestionnaire et la nature de l'accord du maître d'ouvrage public concerné, les caractéristiques indicatives des équipements étant précisées en annexe ci-jointe.

Equipement	Maître d'Ouvrage	Prise en charge et gestion	Accord du maître d'ouvrage public
Voirie	SODEMEL	Jarzé	Traité de concession d'aménagement – titre III - article 17« Retour et remise des ouvrages à la collectivité » – approuvé par délibération en date du 20/02/14
Assainissement eaux pluviales	SODEMEL	Jarzé	Traité de concession d'aménagement – titre III - article 17« Retour et remise des ouvrages à la collectivité » – approuvé par délibération en date du 20/02/14
Assainissement eaux usées	SODEMEL	Jarzé	Traité de concession d'aménagement – titre III - article 17« Retour et remise des ouvrages à la collectivité » – approuvé par délibération en date du 20/02/14.
Eau potable	SODEMEL	SIAEP	Traité de concession d'aménagement – titre III - article 17« Retour et remise des ouvrages à la collectivité » – approuvé par délibération en date du 20/02/14
Electricité ■ Réseau BT ■ Réseau MT ■ Réseau HT	SIEML ERDF ERDF	SIEML ERDF ERDF	Concession Concession
Génie civil télécommunications	SODEMEL	Jarzé	Traité de concession d'aménagement – titre III - article 17« Retour et remise des ouvrages à la collectivité » – approuvé par délibération en date du 20/02/14
Eclairage public	SODEMEL	SIEML	Concession
Espaces verts	SODEMEL	Jarzé	Traité de concession d'aménagement – titre III - article 17« Retour et remise des ouvrages à la collectivité » – approuvé par délibération en date du 20/02/14
Gaz	GRDF	GRDF	Concession

## PROGRAMME GLOBAL DES EQUIPEMENTS PUBLICS : EVALUATION SOMMAIRE DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS

Equipement	Maître d'Ouvrage	Evaluation sommaire
Voirie	SODEMEL	)
Assainissement eaux pluviales	SODEMEL	
Assainissement eaux usées	SODEMEL	
Eau potable	SODEMEL	
Electricité  Réseau BT Réseau MT Réseau HT	SIEML ERDF ERDF	Voir document relatif aux  « Modalités prévisionnelles  de financement »
Génie civil télécommunications	SODEMEL	
Eclairage public	SODEMEL	J
Espaces verts	SODEMEL	
Gaz	GRDF	

h